

l'Organisme à taille humaine pour certifier vos engagements en Agriculture Biologique

**DÉVELOPPEMENT
UNE CROISSANCE
À 2 CHIFFRES**

**ÉVOLUTION RÉGLEMENTAIRE
GUIDE ET PROCÉDURES**

**SITE INTERNET
DÉVELOPPEMENT
DE L'ESPACE OPÉRATEUR**

ÉDITO

NOUVELLE ORGANISATION, NUMÉRIQUE, DÉVELOPPEMENT



par **Loïk Gallois**
Directeur Général
de Certipaq Bio

C'est avec un plaisir particulier que j'ouvre le bulletin d'information de notre Organisme de Certification. Notre Président, Jean-Paul MANCEL - en conversion bio depuis 2016 - et notre « Président Délégué », Guy Mérieau m'accompagnent chaque jour dans le développement de notre structure. Mr Merieau, de par son engagement en Bio, son exploitation vendéenne et également son investissement au sein du Réseau Coop de France, nous transmet toutes ses connaissances et précieux conseils pour mener à bien notre Organisme à un objectif commun : garantir et maintenir la fiabilité de la Production Biologique.

La direction de CERTIPAQ Bio s'est vu renforcée depuis le début janvier par l'officialisation d'un poste de directeur délégué. Ce poste est occupé par Gaël du CHELAS. Il travaille avec moi par ailleurs, depuis plus de 5 ans.

Une réorganisation fonctionnelle de notre équipe a été mise en place en ce début d'année, après un an de réflexion et d'analyse. L'objectif est d'augmenter nos performances en maintenant la haute implication de notre équipe dans un état d'esprit d'éthique

engagée, ce qui nous permet notamment une maîtrise de nos charges et de nos prix.

2017 a été de nouveau une année de fort développement de la Production Biologique Française particulièrement en filière Céréalière, de Production de Volailles et Laitière— qui ne fait



« Pour accompagner nos 3500 partenaires engagés et investis dans la production biologique, notre équipe s'est une nouvelle fois étoffée... »

que confirmer les orientations de l'année 2016. Ces demandes de conversion sont nécessaires si notre pays veut couvrir le déficit actuel d'approvisionnement des unités de transformation bio françaises. Il nous semble que de nombreuses pistes restent à défricher, mais nous restons optimistes car nous constatons, çà et là, de nombreuses initiatives qui finiront par trouver leur équilibre et leur pérennité.

Pour accompagner nos 3500 partenaires engagés et investis dans la production biologique, notre équipe s'est une nouvelle fois étoffée par l'arrivée de nouveaux permanents, ayant tous une solide

formation en agriculture biologique et pour certains une première expérience, soit de conseiller soit de contrôleur. Nous pouvons ainsi assurer la certification demandée par des opérateurs, chaque jour plus nombreux à choisir CERTIPAQ BIO. Nous avons également connu tout au long de l'année 2017 et en ce début d'année 2018, un investissement important de l'informatique qui répond aussi bien aux attentes de l'ensemble de l'équipe qu'à la Norme d'Accréditation 17065.

Cependant, même si le vent du bio souffle dans le bon sens, nous devons rester vigilants, l'avenir n'étant jamais sûr. La révision du règlement européen génère de grandes interrogations particulièrement sur la baisse des fréquences de contrôle : la crédibilité de ce signe de Qualité et la durabilité des filières sont en jeu.

Enfin, nous nous posons encore les mêmes questions que l'année passée : quelles conséquences pourraient avoir le retard des aides à la conversion ? N'y a-t-il pas un risque d'arriver à un « engorgement » des filières spécifiques qui ne s'organiseraient pas ou ne seraient pas suffisamment encadrées et n'assureraient pas l'écoulement de leurs productions ?

Nous sommes tous acteurs pour mener à bien nos objectifs, dans le respect de l'autre et de sa production.

L'Agriculture Biologique reste une authentique valeur à laquelle CERTIPAQ BIO adhère... Ensemble, protégeons-la !

ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES



par Patrick Rosset
Responsable
Certification BIO

Votre organisme certificateur vous informe des évolutions réglementaires européennes et françaises qui concernent votre activité en bio. Nous vous invitons à consulter le tableau récapitulatif des changements mis à votre disposition. Vous pourrez par les filtres mis en place sélectionner les documents et les thèmes de votre choix.

[POUR CONSULTER LE TABLEAU, C'EST ICI !](#)

GUIDE DE CERTIPAQ BIO

Nous vous informons que nous avons mis à jour les guides suivants suite à ces évolutions :

- Guide volaille de Chair
- Guide poule pondeuse
- Guide bovin
- Guide d'étiquetage

Vous retrouverez tous nos guides sur notre site internet.

[RENDEZ-VOUS SUR ICI](#)

PROCEDURES DE CERTIPAQ BIO

Nous vous informons également que certaines de nos Procédures Qualités ont été modifiées en octobre et novembre 2017.

Les procédures suivantes sont concernées par les modifications:

- Procédure PR03 « gestion des plaintes et appels »
- Procédure PR14 « accès à la certification en AB »,
- Procédure PR15 « suivi des opérateurs AB »
- Procédure PR17 « Validation des étiquetages en AB »
- Procédure PR19 « Gestion des changements ayant des conséquences sur la certification »

Les procédures sont accessibles sur demande auprès de CERTIPAQ BIO.

[POUR ACCÉDER AU GUIDE DE LECTURE, AU GUIDE DES INTRANTS ET AU GUIDE D'ÉTIQUETAGE DE L'INAO](#)



ÉVOLUTION DU GUIDE DE LECTURE EN 2017

Plusieurs évolutions ont eu lieu en 2017 dans le guide de lecture. Pour les éleveurs :

#1 Écornage : De préférence par ébourgeonnage et avant l'âge de 2 mois sauf cas dument justifié mais ne pouvant excéder l'âge du sevrage. Avant 4 semaines d'âge, analgésie obligatoire ; anesthésie non obligatoire mais conseillée. Au-delà de 4 semaines, écornage et ébourgeonnage sous anesthésie locale ou générale par un vétérinaire ou toute autre personne qualifiée.

#2 Aliments C1 et C2 : Pourcentages d'aliments C1 et C2 provenant de l'extérieur à calculer sur six mois dans le cas de conversion de petits ruminants ou d'animaux

destinés à la production laitière.

#3 Antiparasitaires chimiques : Justificatif obligatoire ; prescription vétérinaire complétée d'un diagnostic et/ou analyse indiquant la présence de parasites.

#4 Pour les éleveurs de porcs : Les truies allaitantes doivent disposer dès la mise bas d'une superficie minimum à l'intérieur de 7,5 m² par truie ; pour des raisons de bien-être animal, la contention des truies est tolérée sur une courte période au moment de la mise-bas (8 jours maximum au regard de la réglementation générale)." L'ensilage ou l'enrubannage d'herbe peut être utilisé

comme matériaux pour foin mais l'espace que constitue une auge ne peut pas être considéré comme suffisant pour satisfaire aux besoins éthologiques du porc. La pose d'anneaux dans le nez des cochons (truies ou porcs charcutiers) est interdite.

#5 Rappel en production animale : Conformément à l'article 14 du RCE834/2007, nous tenons à vous rappeler que les transferts d'embryons, même sur chaleur naturelle, sont interdits.

Pour les transformateurs, les deux additifs E250 et 252 ne peuvent pas être utilisés simultanément, le «ou» de l'annexe VIII A du RCE 889/2008 doit être compris comme exclusif.

2018 SUR LES SALONS PROFESSIONNELS

UNE CROISSANCE À 2 CHIFFRES



François
Soulard
Responsable
Développement

Comme les trois années précédentes, CERTIPAQ BIO a connu une forte demande de conversions en agriculture biologique. En chiffres, ce sont plus de 850 nouveaux opérateurs qui se sont engagés auprès de nous.

Afin de satisfaire la demande, l'équipe s'est renforcée au sein du service certification et bien entendu sur le terrain.

En 2018, la formation, les évolutions de notre outil informatique et la refonte de notre communication seront les clefs pour maintenir le cap.

Comme chaque année, l'équipe du Pôle Développement accompagnée des contrôleurs, a un réel plaisir à rencontrer ses partenaires actuels et futurs.

30 ET 31 MAI

La Roche-sur-Yon (85)

Salon Tech&Bio organisé par le réseau Chambres d'Agriculture

26 JUIN

Ferme

d'Armenon aux Molières (91)

Salon Tech&Bio organisé par le réseau Chambres d'Agriculture

**DU 11 AU 14
SEPTEMBRE**

Rennes (35)

SPACE en collaboration avec Initiative Bio Bretagne

**26 ET 27
SEPTEMBRE**

Retier (35)

La Terre est Notre Métier organisé par la FRAB Bretagne

12 AVRIL

Saussay (28)

Salon Tech&Bio organisé par le réseau Chambres d'Agriculture



**DU 3 AU 5
OCTOBRE**

Cournon (63)

Sommet de l'élevage avec la chambre d'agriculture d'Auvergne-Rhône-Alpes

**DU 16 AU 18
OCTOBRE**

Avignon (84)

Salon Tech&Bio organisé par le réseau Chambres d'Agriculture

CERTIPAQ BIO ACCOMPAGNE LES PROJETS DE CONVERSIONS

Nous vous rappelons que l'équipe Développement est en mesure de réaliser des présentations ou formations sur la réglementation et le déroulement des contrôles. Nous sommes disponibles pour réaliser ces interventions sur l'ensemble du territoire français.

POUR PLUS DE RENSEIGNEMENTS :

François SOULARD
02.51.05.14.92
fsoulard@certipaq.com

FORMATION DE L'ÉQUIPE DE CERTIPAQ BIO



Comme chaque année, l'équipe de CERTIPAQ BIO s'est réunie pour une formation au Mans les 22, 23 et 24 Janvier. C'était l'occasion pour la Direction de rencontrer l'ensemble des salariés et pour les Responsables de présenter notamment les Evolutions Règlementaires, les évolutions de nos outils informatiques, l'actualité Développement et surtout d'échanger sur les problématiques rencontrées sur le terrain afin de trouver des solutions adaptées.

SITE INTERNET

DÉVELOPPEMENT DE L'ESPACE OPÉRATEUR

Nous vous rappelons que notre site internet dispose d'un espace dédié à nos opérateurs.

Cet espace vous permet notamment de :

- Répondre à un Manquement
- Faire valider vos étiquettes ou nouveaux produits
- Transmettre des demandes de Dérogation
- Compléter notre enquête de satisfaction...

CET ESPACE ÉVOLUTIF EST DISPONIBLE ICI

Notre site internet est régulièrement mis à jour notamment pour mettre à votre disposition la Règlementation et Guides associés, ainsi que les certificats en cours de validité.

RENDEZ-VOUS SUR CERTIPAQ.BIO.COM